

Distribution limitée

WHC-94/CONF.001/5
Paris, 25 mai 1994
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Siège de l'UNESCO, Paris, Salle X (Fontenoy)

4-9 juillet 1994

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire : Examen des demandes
d'assistance internationale

A. PATRIMOINE NATUREL

A.1 Demandes soumises à la décision du Bureau

Formation à la conservation et à la gestion du patrimoine naturel
dans la région arabe

Antécédents : Le Comité du patrimoine mondial a apporté son soutien à deux cours de formation (patrimoine naturel) dispensés dans la région, le premier au Qatar en 1989 et le second en Arabie saoudite en 1993. Il y a peu de sites naturels dans la région (Ichkeul/Tunisie) et, par conséquent, il est difficile de répondre aux critères de formation du Comité applicables aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial. Il y a plusieurs sites relevant de la Convention de Ramsar et quelques Réserves de la biosphère, ainsi que des sites potentiels du patrimoine mondial. Il est nécessaire d'assouplir les critères de sélection des candidats de manière à inclure ces gestionnaires et ceux des autres zones protégées.

Il faut également signaler que la gestion des zones protégées est une activité qui doit encore progresser dans la région et, par conséquent, la présence de spécialistes venant de l'extérieur doit être une composante du programme de formation.

La Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO a présenté une première demande de cours de formation en 1992. La proposition actuelle a été reçue en avril 1994, son application étant prévue

en avril 1995. Le programme, tel qu'il se présente, exige une mise au point qui se fera en coopération avec la Division des sciences écologiques, l'UICN et le Secrétariat de Ramsar.

Description du projet : L'atelier de formation sera organisé sur une période de quinze jours pour répondre aux objectifs suivants :

- i) familiariser les stagiaires avec les objectifs de la Convention du patrimoine mondial, la Convention de Ramsar et la gestion des Réserves de la biosphère ;
- ii) familiariser les stagiaires avec le statut du patrimoine naturel dans la région arabe, la législation et l'administration existantes et les contraintes de fonctionnement ;
- iii) explorer les voies et les moyens d'améliorer l'efficacité de la gestion des zones protégées (sélection, inventaire et recherche, planification de la gestion, opérations, relations communautaires) ;
- iv) donner aux stagiaires la possibilité de visiter les zones protégées existantes et potentielles pour leur permettre de saisir immédiatement un certain nombre de problèmes liés à leur gestion.

Agences participantes (à confirmer) :

- Commission nationale égyptienne pour l'UNESCO
- Comité national égyptien du MAB (Programme sur l'Homme et la biosphère)
- Agence égyptienne pour l'environnement
- Bureau régional de science et de technologie de l'UNESCO (ROSTAS)
- Centre du patrimoine mondial
- Convention de Ramsar
- UICN/CNPPA
- Commission nationale pour la conservation et le développement de la faune sauvage, Arabie saoudite

Ressources humaines : La sélection se fera parmi des candidats possédant une longue expérience en matière de formation et de gestion des zones protégées, en coopération avec les pays participants et les partenaires.

Participants : Leur sélection se fera dans la région arabe et concernera en priorité les personnes associées aux sites actuels ou potentiels du patrimoine mondial, aux Réserves de la biosphère, au personnel des sites relevant de la Convention de Ramsar, et à tous ceux qui sont étroitement liés à la gestion des zones protégées.

Programme provisoire : Le programme proposé nécessite une mise au point de manière à bien mettre l'accent sur les problèmes de

gestion qui se rapportent à la Convention du patrimoine mondial, à la Convention de Ramsar et aux Réserves de la biosphère, à la participation locale et à la mobilisation de l'opinion publique, ainsi qu'aux options et aux problèmes liés à la conservation dans la région arabe.

Excursions sur le terrain : La priorité ira aux sites naturels susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (mont Sinai, Ras Mohamad) et aux sites relevant de la convention de Ramsar (Burullus et Bardawil).

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Le coût total du séminaire est estimé à 98.000 \$US pour 35 stagiaires. Une somme de 30.000 \$US est demandée en premier lieu au Fonds du patrimoine mondial pour les frais de transport internationaux (25.000 \$US). La contribution nationale des agences nationales s'élèvera à 68.000 \$US en nature et en espèces, dont 15.000 \$US seront versés en nature (locaux, etc.)

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver la demande de 30.000 \$US, sous réserve d'un accord définitif à négocier avec les autorités nationales concernées.

B. Patrimoine culturel

B.1. Coopération technique

B.1.1. Centre historique de la-ville d'Olinda (Brésil)

Antécédents : Le Brésil a essentiellement reçu une aide du Patrimoine mondial en matière de formation (bourses, soutien du cours de formation post-universitaire à l'Université fédérale de Bahia). Une assistance technique a été fournie en 1988 et 1989 pour les Missions jésuites pour un montant total de 30.000 \$US. En 1994, une assistance préparatoire sera mise en oeuvre pour le site de Serra da Capivara pour un montant de 15.000 \$US.

Le Brésil a versé des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Description du projet : La mission de suivi du site, comme cela a été signalé au Comité du patrimoine mondial lors de sa dix-septième session, a fait savoir que le site d'Olinda a été inclus dans un grand projet de développement touristique financé par la BID pour le nord-est du Brésil ; en conséquence, la gestion et la conservation des ressources du patrimoine culturel dans le cadre du développement culturel et touristique de la ville d'Olinda doivent faire l'objet d'une attention particulière.

L'Institut brésilien pour le patrimoine culturel (IBPC) fait actuellement une demande de coopération technique pour la Municipalité d'Olinda, afin qu'elle prépare une Etude sur le

tourisme qui s'inscrirait dans le cadre du Plan d'urbanisme. Cette étude porterait notamment sur les points suivants :

- * inventaire des attractions touristiques naturelles et culturelles ;
- * équipement et infrastructures touristiques nécessaires (comprenant le développement d'activités complémentaires en vue d'augmenter le nombre d'heures et l'argent dépensé par touriste) ;
- * études de pré-faisabilité tenant compte des possibilités du marché, du coût indicatif des infrastructures, de la création d'emplois et de l'utilisation des taxes municipales ;
- * indications relatives aux accords institutionnels concernant l'exécution du plan.

Enfin, l'étude devra énumérer les mesures à prendre en veillant à les inclure éventuellement dans des programmes de financement nationaux ou internationaux, en particulier le Programme d'action pour le développement touristique du Nord-Est (PRODETUR/NE) financé par la Banque interaméricaine de développement.

Contribution nationale : La contribution nationale comprendrait des experts juridiques et des urbanistes, un soutien administratif et logistique pour un montant de 19.500 \$US.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Une somme de 19.000 \$US est demandée pour deux missions d'experts (un spécialiste du tourisme et un économiste). La première mission commencera au début de l'étude pour en discuter les grandes lignes et les activités qui seront entreprises par l'équipe d'experts locaux ; la deuxième mission sera effectuée ultérieurement pour suivre les progrès réalisés par l'équipe locale et conclure l'Etude sur le tourisme.

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver la demande.

B.1.2. Antigua Guatemala (Guatemala)

Antécédents : La ville d'Antigua Guatemala a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1979. Une aide d'urgence lui a été accordée en 1979 pour un montant de 60.170 \$US. Une aide à la formation a été fournie en 1981, sous forme de bourses individuelles, pour un montant total de 6.150 \$US.

Le Guatemala a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Description du projet : La mission de suivi de ce site, effectuée en 1991, a conclu que l'ensemble de la ville, en particulier les bâtiments résidentiels, est bien préservé, mais

que l'état de conservation de la majorité des ruines (églises, couvents, quelques édifices publics) est très préoccupant. La mission a également conclu qu'il fallait accorder une grande attention à la gestion du tourisme, aux aspects de l'aménagement urbain intégral et au contrôle de la circulation.

Conformément aux conclusions de la mission de suivi, les autorités guatémaltèques ont présenté une demande d'assistance technique pour un montant de 18.000 \$US pour la consolidation des ruines et la préparation d'un modèle de plan d'urbanisme. Cette demande a été examinée avec les autorités nationales et le Conseil national pour la protection d'Antigua Guatemala lors de la mission d'un spécialiste du programme du Centre du patrimoine mondial (27 avril-2 mai 1994), qui a été informé de la préparation d'un modèle de plan d'urbanisme en collaboration avec l'Agencia española para la cooperación internacional (AECI). Il a donc été convenu que l'aide la mieux appropriée irait à la consolidation des ruines sous forme d'équipement à fournir de toute urgence. Une demande révisée va être présentée.

Contribution nationale : La contribution nationale se composera d'une main-d'oeuvre locale et d'experts (personnel du Conseil national pour la protection d'Antigua Guatemala) et d'une maintenance future de l'équipement.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Une demande révisée va être présentée.

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'examiner la demande révisée qui lui sera présentée à l'occasion de sa dix-huitième session.

B.1.2.3. Parc national de Tikal (Guatemala)

Antécédents : Le parc national de Tikal a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1979. Aucune aide du Patrimoine mondial ne lui a été octroyée à ce jour.

Le Guatemala a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Description du projet : La mission de suivi de ce site, effectuée en 1992, a jugé nécessaire d'améliorer la gestion et de faire une étude sur la conservation de la pierre. A la suite de ces conclusions, le gouvernement guatémaltèque a présenté une demande d'assistance technique s'élevant à 19.000 \$US pour la préparation/révision d'un plan de gestion, la préparation d'un montage financier à moyen/long terme et la création sur le site d'un laboratoire de conservation de la pierre. Aucun budget ni plan de travail détaillé n'a été fourni. La demande a été examinée avec les autorités nationales et les gestionnaires du site au cours de la mission d'un spécialiste du programme du Centre du patrimoine mondial (27 avril-2 mai 1994), à qui l'on a fait savoir que l'administration du Parc s'apprêtait à réviser

le plan de gestion qui date du début des années 70. Dans l'immédiat, l'administration se concentre sur la préparation d'un Plan stratégique pour 1995-1996, la préparation d'un plan de zonage et d'aménagement du territoire, la création d'un centre d'éducation sur l'environnement et la réhabilitation d'un centre d'accueil des visiteurs (avec un musée). Il faudra faire appel à des spécialistes extérieurs dans certains domaines spécifiques et le gestionnaire du site présentera une demande révisée à cet effet. Cette demande révisée mentionnera aussi éventuellement l'achat de matériel de communication pour les gardes du parc.

Contribution nationale : La contribution nationale se composera d'experts nationaux et locaux, et comprendra tous les autres coûts relatifs à la préparation des instruments de gestion mentionnés précédemment.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Une demande révisée va être présentée.

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'examiner la demande révisée qui lui sera présentée lors de sa dix-huitième session.

B.1.4. Médina de Marrakech, Maroc (Restauration de la Médersa Ben Youssef)

Antécédents : Le Maroc a trois sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, dont la Médina de Marrakech que le Comité a inscrite lors de sa neuvième session à Paris (France) en 1985.

Le Maroc a reçu deux allocations du Fonds du patrimoine mondial pour des cours de formation (15.138 \$US en 1981 et 5.000 \$US en 1988), deux allocations pour une coopération technique (16.881 \$US pour la restauration de la clepsydre de Fès en 1988, et 20.000 \$US pour l'organisation d'une réunion internationale d'experts qui aura lieu en septembre prochain à Fès, approuvée par le président du Comité).

Description du projet : Parmi les nombreux monuments de grande valeur historique et culturelle que compte la Médina de Marrakech, la Médersa Ben Youssef dont la construction remonte au XVIIe siècle est particulièrement intéressante. C'est la plus grande médersa de l'Islam occidental (y compris l'Andalousie) et elle demeure le seul exemple connu de ce type de monument de cette époque : fondée au milieu du XIVe siècle sous le règne des Marinides, elle a été reconstruite en 1564-1565 durant la période sa'dienne, mais son tracé est resté identique à celui des médersas marinides des XIIIe-XVe siècles.

Le monument est dans un état de délabrement avancé qui met en danger les fondations et les éléments décoratifs (en particulier les linteaux en bois finement sculptés et les plafonds peints) qui risquent d'être perdus à jamais. Le projet vise à restaurer entièrement le monument, ce qui comprend la réhabilitation,

l'étanchéité, la couverture du sol, la décoration (en particulier le plâtre sculpté et les carreaux de céramique "zellij"), ainsi que le mortier de protection. Un projet pilote a déjà été élaboré par les autorités marocaines, l'appel d'offres va être lancé et les premiers travaux débuteront en 1994, la fin de la restauration étant prévue pour le milieu de 1996. La Direction du patrimoine culturel du ministère des Affaires culturelles est l'instance nationale chargée de l'exécution du projet.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Le 3 mai 1994, les autorités marocaines ont adressé au Centre du patrimoine mondial une demande de coopération technique s'élevant à 30.000 \$US, à titre de contribution pour un montant total estimé environ à 500.000 \$US (5.400.000 DH).

Contribution nationale : Le gouvernement marocain couvrira le reste des dépenses qui atteint environ 470.000 \$US.

(**Action du Bureau :** Il est proposé au Bureau d'approuver cette demande.

B.1.5. Zones historiques d'Istanbul (Turquie) (Restauration des mosaïques de Hagia Sophia)

Antécédents : La Turquie possède sept sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, parmi lesquels figure les zones historiques d'Istanbul où se dresse l'église byzantine d'Hagia Sophia (Sainte-Sophie), qui date du VI^e siècle. Ses mosaïques sont considérées comme l'un des chefs-d'oeuvre de l'art byzantin à son apogée. Plusieurs d'entre elles s'étant dégradées, et même détachées du plafond, les autorités turques ont pris des mesures d'urgence, soit directement, soit avec l'aide de l'UNESCO et d'autres organisations nationales et internationales.

La Turquie a ainsi bénéficié d'un premier crédit de 30.000 \$US du Fonds du patrimoine mondial, accordé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 16^e session à Santa Fé (Etats-Unis). Cette aide financière a permis à quatre experts internationaux de se rendre sur le site en 1993, de faire deux rapports de diagnostic, des analyses scientifiques et techniques et d'établir un plan de restauration qu'ils ont soumis au Centre du patrimoine mondial qui les ont approuvés.

Page 'c'his -> E93

Description du projet : Les diagnostics et les interventions les plus urgentes ayant été définis, il convient de passer à une phase de conservation et de restauration pleinement active, plusieurs mesures revêtant même un caractère urgent.

D'importants échafaudages ont à présent été dressés sous le dôme, qui doivent permettre de poursuivre les études et analyses, les relevés stratigraphiques et techniques, et surtout de réaliser les premiers travaux de conservation et de restauration.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Par lettre en date du 4 février 1994, les autorités turques ont adressé au Centre du patrimoine mondial une demande d'assistance technique pour un montant de 50.000 \$US (20.000 \$US à soumettre au président du Comité du patrimoine mondial et 30.000 \$US à soumettre lors de la dix-huitième session du Bureau du patrimoine mondial) pour 1994, et ont annoncé leur intention de présenter une demande supplémentaire de 80.000 \$US pour 1995 au cours de la dix-huitième session du Comité du patrimoine mondial.

La somme initiale de 20.000 \$US a été approuvée le 7 mars 1994 par le président du Comité du patrimoine mondial pour financer en partie l'achat des matériels indispensables et la rémunération de cinq experts internationaux spécialisés dans ce type de travaux.

La tranche de 30.000 \$US soumise au Bureau est répartie de la façon suivante :

- 1) achat complémentaire de matériels et d'équipements aux fins de conservation et de restauration ... (16.750 \$US)
- 2) voyages, per diem et rémunération de cinq experts internationaux pour 12 jours (13.250 \$US)

Contribution nationale : Les autorités nationales turques chargées de la conservation du patrimoine culturel, le Laboratoire central de conservation et de restauration d'Istanbul, ainsi que l'Université du Bosphore collaborent activement et de façon permanente à l'entreprise, notamment pour les relevés photogrammétriques du dôme, l'analyse des matériaux utilisés, l'étude des problèmes de stabilité structurelle du bâtiment et l'exploration des couches internes de l'édifice par tomographie sismique.

(Action du Bureau : Il est proposé au Bureau d'approuver cette demande.)

B.1.6. Ville historique de Zabid (Yémen)

(Identification et inventaire des principaux monuments historiques exigeant une restauration immédiate)

Antécédents : Le Yémen possède trois sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, parmi lesquels figure la Ville historique de Zabid que le Comité a inscrite lors de sa dix-septième session à Carthagène (Colombie) en décembre 1993.

Le Yémen a reçu des fonds pour deux demandes d'assistance préparatoire (7.000 \$US en 1988 et 11.200 \$US en 1990) ; deux demandes d'aide d'urgence pour Shibam (20.000 \$US en 1982 et 50.000 \$US en 1993) et trois bourses de formation (19.550 \$US en 1988). Le Yémen n'a pas payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial depuis 1980 et a 3.125 \$US d'arriérés.

*Del P.
informé
et fait à qu'elle
peut
F.P. du 11-5-94
du Del P.-)*

Description du projet : De nombreux bâtiments de Zabid sont très endommagés ou délabrés. Le projet a pour but de dresser l'inventaire de ces bâtiments d'une grande valeur culturelle et historique, selon l'urgence des réparations et des travaux de conservation qu'ils nécessitent, de faire une description préliminaire des travaux et d'établir un devis concernant les travaux de consolidation et l'évacuation de l'eau des bâtiments les plus menacés, d'entreprendre ces travaux urgents dans au moins un bâtiment, d'informer les autorités municipales et nationales et les donateurs internationaux sur ces besoins. L'instance nationale qui sera chargée de l'exécution du projet est le GOPHCY.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Par lettre datée du 28 avril 1994, les autorités yéménites ont adressé une demande de coopération technique d'un montant de 30.000 \$US au Centre du patrimoine mondial pour financer les opérations suivantes :

- Une mission de quinze jours à Zabid pour un architecte-expert ayant déjà une parfaite connaissance du patrimoine architectural de Zabid (2 semaines de consultation au grade P-5) : env. 2.000 \$US + billet d'avion Paris/Sana'a/Paris : env. 2.000 \$US + déplacements intérieurs : env. 1.000 \$US + per diem, env. 1.500 \$US) ;
- Frais de rapports : env. 1.000 \$US.
- Travaux de consolidation et évacuation de l'eau des bâtiments considérés comme importants et les plus menacés (somme restante, env. 22.500 \$US).

Contribution nationale : Par lettre en date du 11 mai 1994, la Délégation permanente du Yémen auprès de l'UNESCO a informé le Centre du patrimoine mondial que la contribution nationale serait de 350.000 rials yéménites (env. 85.000 \$US) et que le paiement des arriérés, déjà en cours de traitement, pourrait être retardé étant donné les événements qui se passent actuellement au Yémen.

Action du Bureau : Le Bureau est invité à prendre une décision au sujet de cette demande.

B.2 Formation

B.2.1 Brésil (Ville historique d'Ouro Preto)

Antécédents : Au fil des années, le Brésil a essentiellement bénéficié de l'aide du Patrimoine mondial en matière de formation (bourses individuelles, soutien des cours de formation post-universitaire à l'Université fédérale de Bahia). Une assistance technique lui a été fournie en 1988 et 1989 pour les Missions jésuites, pour un montant total de 30.000 \$US. En 1994, une assistance préparatoire sera accordée au site de Serra da Capivara pour un montant de 15.000 \$US.

Le Brésil a payé des contributions volontaires au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Description du projet : Ouro Preto, comme bon nombre de villes historiques brésiliennes et latino-américaines inscrites sur la Liste du patrimoine mondial, compte un certain nombre d'experts qualifiés dans les différents domaines de la conservation. Par conséquent, ces villes sont maintenant en mesure de préparer des modèles de plans d'urbanisme appropriés et bon nombre d'entre elles sont sur le point de le faire. Une fois ces modèles de plans d'urbanisme établis, il faudra envisager de concentrer les efforts sur la gestion et l'obtention d'un financement pour leur mise en oeuvre. La plupart des spécialistes de la conservation et de l'urbanisme au niveau municipal n'ont jamais reçu de formation en gestion d'entreprise, gestion financière, études de marché, etc. L'Institut brésilien pour le patrimoine culturel (IBPC) a donc l'intention d'organiser un séminaire de formation pour des gestionnaires de sites de villes historiques (huit du Brésil et sept d'autres pays latino-américains) en vue de :

1. Apprendre à des gestionnaires de sites du Brésil et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes à faire des études de pré-faisabilité et de faisabilité ;
2. Apprendre à des gestionnaires de sites à faire des études de marché pour le tourisme, entre autres, en tenant compte des "coûts" culturels ou environnementaux qui n'apparaissent pas en général dans une analyse économique ;
3. Eduquer les gestionnaires de sites sur les possibilités de financement qui existent dans le domaine de la conservation et des sujets annexes et les informer sur les conditions requises par certains donateurs importants ;
4. Donner des idées sur la faisabilité des projets de développement touristique pour le site d'Ouro Preto (la ville servira pour une étude de cas approfondie).

Le séminaire de formation devrait durer huit jours et se tiendrait en octobre 1994 à Ouro Preto. Cette ville servirait de principale étude de cas pendant les activités du séminaire.

Contribution nationale : La contribution nationale s'élèvera à 10.300 \$US pour les frais de transport des participants brésiliens, les frais de séjour de l'ensemble des participants et la logistique. 4.900 \$US seront versés par d'autres organismes latino-américains.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : 19.250 \$US pour le recrutement de trois maîtres de conférence internationaux et d'un orateur international (comme la BID) (9.500 \$US) ; recrutement de deux experts nationaux (2.000 \$US), organisation et matériel éducatif (7.750 \$US).

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver la demande.

B.2.2. Chine (Cours national de formation sur "La conservation des bâtiments en bois")

Antécédents : La Chine a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1985.

La Chine a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Actuellement, les montants suivants ont été accordés par le Fonds du patrimoine mondial :

1986 et 1988 : 15.000 \$US et 24.800 \$US pour de l'assistance préparatoire ;

1990 : 146.000 \$US et 13.000 \$US pour de la coopération technique ;

1991 : 13.412 \$US pour de l'assistance d'urgence et 5.000 \$US pour de la coopération technique ;

un montant de 102.000 \$US a également été accordé pour huit bourses pour 1985-1992 ; et

en 1993, une somme supplémentaire d'un montant total de 94.000 \$US a été accordée : 40.000 \$US pour les Grottes de Mogao (20.000 \$US pour l'achat d'équipement et 20.000 \$US pour la formation sur place) ; pour le site de l'Homme de Pékin (26.000 \$US pour de l'assistance d'urgence) et pour la ville de Xian (15.000 \$US pour de l'assistance préparatoire).

Description du projet : La Chine, comme beaucoup d'autres pays, se préoccupe de plus en plus de mettre au point des technologies appropriées d'intervention pour la restauration de bâtiments en bois. La formation professionnelle nécessaire à un travail aussi spécialisé qui concerne la restauration, la préservation et l'introduction de matériels et techniques appropriés pour la préservation des constructions en bois a été considérée comme un des points clés de l'intervention. Une mission récente UNESCO/ICOMOS (mai 1994), pour le suivi de l'état de conservation des cinq sites du patrimoine mondial en Chine a également souligné l'importance d'introduire de nouvelles techniques dans la restauration des structures en bois d'oeuvre. Il a également été suggéré d'étendre la formation à tout le personnel concerné, des gestionnaires de sites jusqu'aux artisans, afin d'en faire bénéficier tous ceux qui étaient concernés. La formation, prévue pour durer deux semaines, a pour objectifs d'améliorer les connaissances théoriques et techniques des stagiaires en matière de travail de restauration, de leur présenter de nouvelles méthodes d'intervention et enfin de promouvoir le développement de la conservation des bâtiments anciens auprès du grand public.

Trois sujets principaux seront discutés pendant le cours de formation :

1. Analyse des bâtiments anciens en bois en Chine ;
2. Approche méthodologique pour l'étude et l'évaluation de la stabilité structurelle des constructions anciennes en bois ;
3. Approche méthodologique pour l'étude et l'évaluation de la dégradation, due aux facteurs biologiques, dans les bâtiments anciens en bois.

Contribution nationale : Sur un budget total de 50.500 \$US prévu pour le cours de formation, les autorités chinoises ont indiqué qu'une contribution de 20.500 \$US serait accordée par le Bureau national des vestiges culturels et le Palais-Musée de Beijing. Ces fonds seront alloués à des frais de voyages et d'hébergement d'experts nationaux et de participants. Le coût des services de secrétariat, location de la salle de conférence, traduction, etc., seront également couverts.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Un montant de 30.000 \$US est demandé au Fonds du patrimoine mondial pour couvrir le coût des experts internationaux, du matériel d'enseignement, des excursions sur le terrain et de l'équipement utilisé pendant la formation.

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver cette demande.

B.2.3. Italie (Cours international de formation sur "L'information, la documentation et l'utilisation des publications de l'UNESCO concernant le patrimoine mondial, culturel et naturel")

Antécédents : L'Italie a ratifié la Convention du patrimoine mondial en 1978 et depuis, le Secrétariat de la Convention du patrimoine mondial n'a fait aucune demande d'assistance internationale.

L'Italie a payé ses contributions au Fonds du patrimoine mondial, y compris pour la période 1992-1993.

Description du projet : Le cours de formation proposé par la Fédération italienne des Clubs UNESCO et la Fédération mondiale des Clubs, Centres et Associations de l'UNESCO a pour but de favoriser les échanges d'informations sur la préservation des sites naturels du patrimoine mondial parmi les membres des Clubs et le Réseau des bibliothèques associées. L'UNESCO, depuis sa création, a édité ou co-édité un grand nombre de publications dont un certain nombre traite de questions relatives au patrimoine mondial culturel aussi bien que naturel. Etant donné que ces publications ne sont pas facilement disponibles dans les bibliothèques et librairies, il est donc prévu de proposer une formation qui permettrait aux bibliothécaires et aux membres des

Clubs UNESCO de promouvoir la documentation de l'UNESCO auprès du grand public.

Cette formation d'environ une semaine sera destinée à 30 participants : 20 des pays d'Europe de l'Est et 10 des pays d'Afrique.

Contribution nationale : Sur un budget total de 38.850 \$US prévu pour le cours de formation, les autorités italiennes ont indiqué qu'une contribution de 18.850 \$US serait accordée par le Conseil de la Région de Toscane, la municipalité de Florence, des sources privées, ainsi que par le Centre UNESCO de Florence.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Un montant de 20.000 \$US a été demandé au Fonds du patrimoine mondial pour couvrir le coût de voyages et d'hébergement de cinq participants d'Afrique (9.000 \$US) et de 15 participants des Pays d'Europe de l'Est (9.500 \$US). Il est également demandé d'allouer une somme de 1.500 \$US pour les frais d'impression des rapports.

Action du Bureau : Il est demandé au Bureau d'approuver cette demande.

C. Activités de promotion

C.1 Demands soumises à la décision du Bureau

C.1.1 Chine (réalisation d'une série télévisée de 52 épisodes sur le patrimoine mondial)

Antécédents : La Beijing Television Station (BTV) est l'une des principales chaînes de télévision chinoises. Avec trois canaux de diffusion, elle a une audience de plus de 20 millions de téléspectateurs. De plus, elle échange régulièrement des programmes avec quelque trente autres chaînes des provinces chinoises. En 1993, avec le concours de l'UNESCO, la BTV a produit une série télévisée de 10 épisodes sur l'éducation des adultes dans le monde, qui a été très appréciée des téléspectateurs. La BTV souhaite maintenant attirer l'attention du public non seulement sur les dix sites chinois inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, mais aussi sur les trésors des autres pays.

Depuis la ratification de la Convention pour la protection du patrimoine mondial en 1985, la Chine a reçu deux allocations au titre de l'assistance préparatoire, en 1986 et 1988, s'élevant respectivement à 15.000 \$US et 24.800 \$US ; une aide d'urgence en 1991 13.412 \$US, deux allocations d'assistance technique en 1990 146.000 \$US et 13.000 \$US et une en 1991 5.000\$US ; elle a aussi reçu huit bourses pendant cette période pour un montant total de 102.000 \$US). En 1993, un nouveau montant de 94.000 \$US a été demandé, approuvé et réparti de la manière suivante : pour les grottes de Mogao 40.000 \$US (20.000 \$US pour l'achat

d'équipement et 20.000 \$US pour la formation sur le terrain) ; pour le Site de l'Homme de Pékin (aide d'urgence de 26.000 \$US) et pour la ville de Xian (assistance préparatoire de 15.000 \$US).

Description du projet : La production et la diffusion d'une série télévisée de 52 épisodes de 15 minutes chacun, axés sur un thème particulier ou sur un à trois sites du patrimoine mondial. La série sera diffusée aux heures de grande écoute, à raison d'un épisode par semaine. La participation de l'UNESCO sera mentionnée au début de chaque épisode et les droits d'auteur de la série seront répartis entre la BTV et l'UNESCO.

Demande au titre du Fonds du patrimoine mondial : Dans des lettres datées du 18 et du 25 avril 1994, les autorités chinoises ont présenté au Centre du patrimoine mondial une demande de 20.000 \$US au titre du Fonds du patrimoine mondial pour couvrir une partie des frais de transports internationaux liés au projet.

Contribution nationale : La contribution nationale s'élèvera à 30.000 \$US. La principale contribution financière de 200.000 \$US fait actuellement l'objet d'une négociation entre les autorités nationales et d'éventuels sponsors.

Action du Bureau : Le Bureau est invité à prendre une décision à ce sujet de la manière suivante : approbation d'une somme de 20.000 \$US payables sur une période de deux ans (en deux versements de 10.000 \$US chacun) à condition que les autorités chinoises trouvent les 200.000 \$US, comme il a été indiqué plus haut.